

SEANCE DU 03 JUIN 2019

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le vingt-sept du mois de mai sous la présidence de Mr Lahondès Bernard, Maire, convocation le 27/05/2019.

Sont présents

Mme Leboucher
Mrs Brière, Launay, Miannay

Absents excuses

Mr Choynet procuration à Mr Miannay
Mr Massot procuration à Mr Brière
Mrs Bernard, Ben Sanou, Marek et Ramassamy

Secrétaire de séance

Mr Brière Mickaël

Ordre du jour

- Compte administratif 2018 commune
- Compte de gestion 2018 commune
- Affectation du résultat
- Vente Immobilière Podeliha
- Questions diverses

Un échange verbal débute entre les conseillers et Mr le Maire.

Mr Miannay indique que lors des dernières réunions du conseil, il a été demandé un nettoyage de la commune, et il constate que rien n'a été fait, il demande pourquoi ? Mr le Maire lui répond que c'est prévu au planning et que le nettoyage est toujours au planning de l'agent communal. Mr Miannay précise aussi que sur le sujet du stationnement rue de la Mairie, vu en réunion, rien n'est fait et que ce sujet ne figure pas à l'ordre du jour, et que toutes ces discussions ne servent à rien. Mme Leboucher précise qu'elle est d'accord avec Mr Miannay et indique que la commune de Sermaise n'est pas entretenue et qu'elle est sale. Mr le Maire répond que le sujet vient d'être évoqué par Mme Le boucher, néanmoins, il précise qu'il n'y a plus qu'un seul agent au service technique et qu'il n'arrive pas à tout faire. Mr Brière demande ce qu'il fait réellement. Mr Miannay propose d'organiser une journée citoyenne, où les administrés pourraient nettoyer la commune, ou bien de demander aux autres communes. Mme Leboucher indique que les rosiers dans le lotissement Les Epinettes n'ont pas été nettoyés depuis plusieurs mois. Mr le Maire précise que l'agent du service technique y travaille régulièrement et que les rosiers ont bien été taillés en mars. Mr Miannay demande s'il ne serait pas possible de faire appel à un prestataire. Mr le Maire lui répond que la commune n'a surtout pas les moyens financiers de faire appel à une telle prestation. Mr Miannay indique l'agent du technique arrive pourtant de bonne heure le matin et qu'il est disponible, donc que fait-il de ses journées ? Mr le Maire répond que l'agent technique à son arrivée est au travail, et n'est donc en rien disponible. Mme Leboucher précise que les trottoirs sont à nettoyer. Mr Brière et Mr Miannay indiquent que l'agent ne fait rien. Mr le Maire dit que c'est faux, et que l'agent technique ne fait pas rien. Mr Miannay dit qu'il ne suit pas les consignes et que Mr le Maire n'arrive pas à le diriger. Mr le Maire répond que l'agent technique est géré en fonction de son planning et des évènements impondérables qu'il rencontre. Mr Brière

demande à avoir le planning de Mr Blangis et précise qu'il faut une demie journée de débroussailleuse pour faire Les Epinettes. Mr Miannay indique qu'un arbre pousse derrière l'église. Mr Le Maire précise que l'agent du service technique est aux espaces verts, le mercredi. Mme Leboucher précise qu'elle ne travaille pas le mercredi et qu'elle ne le voit pas, elle demande ce qu'il fait les autres jours. Mr le Maire indique que son travail aux espaces verts ne se limite pas aux Epinettes, qu'il passe aussi beaucoup de temps à ramasser des déchets ménagers, surtout dans le secteur justement des Epinettes. Mr Launay précise que la bande en herbée derrière les logements locatifs, n'est pas faite. Mme Leboucher indique que la commune de Sermaise fait pitié. Mme Leboucher et Mrs Brière, Miannay indiquent qu'il n'y a pas d'entretien sur la commune. Mr le Maire répond que l'on peut toujours espérer, mais que la charge de travail est toujours aussi importante, et que l'on peut constater, hélas, que Sermaise n'est pas un cas unique à voir l'état d'autres communes qui ont le même effectif.

Le compte rendu du 15 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

Mr le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour : location du garage cour de la mairie, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité des présents.

COMPTE DE GESTION 2018 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le quorum n'a pas été atteint lors de la réunion précédente du 27 mai 2019.

Mr le Maire sort de la salle.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le compte de gestion 2018 du receveur décide, par 6 voix contre de ne pas accepter, le compte de gestion.

Le Conseil Municipal décide par 6 voix contre de ne pas accepter le compte administratif 2018 qui s'établit comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>	
Résultat excédent cumulé	21 215.91 €
<i>Section d'investissement</i>	
Excédent	50 821.04 €
Affectation du résultat	
R001	50 821.04 €
R002	21 215.91 €

VENTE IMMOBILIERE PODELIHA

Le 9 juillet 2018, le conseil municipal a été informé du souhait de la part d'Immobilier Podeliha de vendre 4 logements locatifs sur la commune.

Un des locataires s'est porté acquéreur d'une maison. Lors de la mise en place de la clôture en 1996, cette dernière a été mal positionnée, et implantée sur le territoire communal. Immobilier Podeliha a donc demandé à Mr Le Maire de déclasser ces quelques mètres carrés, afin qu'ils soient vendus au nouveau propriétaire. La semaine dernière, le géomètre a informé la mairie que le futur propriétaire souhaitait remettre la clôture à la bonne place. Le géomètre est donc venu positionner les bornes manquantes.

Le conseil municipal, n'a donc plus besoin d'intervenir pour l'instant.

LOCATION DU GARAGE COUR DE LA MAIRIE

Le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte de louer le hangar de la cour de la Mairie, pour des véhicules au prix de 10 € par mois, pour l'année 2019, une convention sera signée entre le locataire et Mr le Maire, représentant la commune de Sermaise. Mr Brière précise qu'il faudra demander au futur locataire une attestation d'assurance.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer les conventions et tous les documents concernant de dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Blangis Fabrice va participer aux formations Certificat individuel Phytosanitaires : utilisation opérateur et utilisation décideur en entreprise non soumise à agrément, les 12, 13 juin 2019, organisées par la CCALS.

Mme Garanger Riverie va participer le 20 juin 2019 à la formation tuteur service civique.

La machine à baguettes doit être installée début juin.

Le tracteur doit revenir début juin. Mr Brière demande si un devis supplémentaire a été envoyé. Mr le Maire lui répond oui et qu'il a signé ce devis d'un montant de 2 352.23 € TTC. Mr Brière indique qu'il aurait souhaité être informé.

Mme Leboucher demande à Mr le Maire d'avoir le planning de Mr Blangis, Mr le Maire lui répond qu'il n'y a pas de problème.

Mme Leboucher demande à Mr le Maire ce qu'il pense du stationnement de ses voitures rue de la Mairie. Mr le Maire lui répond que ses voitures resteront là où elles sont, et qu'il s'arrange avec le propriétaire ou le locataire pour l'accès à la propriété d'en face, qu'il s'agit d'une relation de bon voisinage et bien vivre ensemble en bonne intelligence. Mr Miannay dit qu'il faut que ce sujet soit mis à l'ordre du jour, afin qu'une décision soit prise. Mr le Maire indique que les voitures font ralentir la circulation. Mr Miannay dit à Mr le Maire que c'est le shérif de la commune. Mr le Maire lui répond que c'est bien médiocre comme expression et demande à Mr Miannay de ne plus l'insulter. Mr le Maire précise que ses voitures ne gênent pas. Mr Miannay dit qu'il y a un problème pour les piétons sur le trottoir avec le stationnement des voitures. Mme Leboucher précise que c'est dangereux et qu'il faudrait créer des places de stationnement en face sur la partie droite, qu'il faut trouver des solutions, car la place du Mail est toujours occupée par plusieurs voitures. Mr le Maire précise qu'il y a quelques années il se garait sur ladite place. Mme Leboucher demande s'il ne serait pas possible de créer des places réservées sur la placette. Mr le Maire répond qu'il est partisan que chaque habitant puisse vivre en harmonie avec le lieu de sa résidence et ne pas être contraint ou y subir de pression. Mr Miannay indique que le stationnement du camping-car pourrait être verbalisé par les gendarmes. Mr Brière dit qu'il est possible d'interdire le stationnement au camping-car. Mr Miannay indique que le stationnement est un vrai problème et Mr le Maire de répondre qu'il le sera toujours.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Ainsi, ont délibéré, les membres présents.